



Distr.  
GENERALE

E/CN.14/RES/231(X)  
1 avril 1971

Original: ANGLAIS/  
FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Dixième session  
Conférence des ministres  
Tunis, 8-13 février 1971

RESOLUTION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES MINISTRES

231 (X). Statistiques

La Conférence des ministres,

Prenant acte avec satisfaction des travaux effectués par l'Organisation des Nations Unies pour la mise au point du Système de comptabilité nationale des Nations Unies et d'autres systèmes statistiques, en préalable à l'Organisation de programmes statistiques et d'analyses économiques,

Consciente de la nécessité urgente d'informations statistiques complètes et publiées en temps utile pour la planification économique à l'échelon national et sur le plan multinational,

1. Invite instamment les gouvernements africains à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'appliquer sans délai ces systèmes;

2. Prie le Secrétaire exécutif de faire en sorte que les pays reçoivent l'assistance technique nécessaire pour appliquer les systèmes statistiques recommandés sur le plan international et pour déterminer et combler les principales lacunes que présentent actuellement les statistiques;

3. Prie en outre le Secrétaire exécutif d'apporter toute l'assistance possible pour la formation à tous les niveaux de personnel de traitement des données;

4. Recommande que les gouvernements s'attachent d'urgence à accélérer la publication des informations statistiques;

5. Recommande en outre que les gouvernements entreprennent l'élaboration et la publication d'estimations provisoires des principaux agrégats des comptes nationaux à la fin de chaque année.